

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 21/05/2025

Séance du 28 mai 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit du mois de mai à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICOROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Sophie CAUMETTE à Jean-Louis FRANJEAU, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES

**Absents excusés :** Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET

**Absents :** Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, David MAURY, Guy SALES

**Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance**

-----  
N°20250528\_070

**Objet :** Acquisition d'une minipelle à chenilles 5,5 à 6 tonnes thermique diesel neuve avec reprise de l'ancienne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 20250227\_011 en date du 27 février 2025 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2123-1,

La consultation concerne l'acquisition d'une minipelle à chenilles 5,5 à 6 tonnes thermique diesel neuve avec reprise de l'ancienne. Elle a été lancée le 11/03/2025 pour une réponse au 18/04/2025 à 12h00.

À la suite de l'analyse des 7 offres reçues, il est proposé de retenir la proposition de la société SAS CMC – KUBOTA, offre la mieux disante au regard des critères de pondération énumérés dans le règlement de consultations.

Désignation	U	Q	P.U.
Fourniture et livraison d'une minipelle à chenilles 5,5 à 6 tonnes thermique diesel neuve	Ens	1	69 000,00 €
		<b>Total H.T.</b>	69 000,00 €
		<b>T.V.A. 20%</b>	13 800,00 €
		<b>Total T.T.C.</b>	82 800,00 €
Reprise de la minipelle 3,5 tonnes Kubota (ancien matériel)	Ens	- 1	- 8 000,00 €
<b>Reste à charge</b>			<b>74 800,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché à la SAS CMC – KUBOTA pour un montant total de 69 000,00 € H.T., soit 82 800,00 € T.T.C., avec une reprise de 8 000,00 €, le reste à charge se montant à la somme de 74 800,00 € T.T.C.,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec la SAS CMC – KUBOTA,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » ; ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*